

COMMUNE DE LARNAGE
CONSEIL MUNICIPAL DU 03-09-2020

I – Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

II - Affaires soumises à délibération

1- Révision des loyers

La commune de Larnage loue trois appartements sur la commune. Tous les ans, on doit revoir les loyers en fonction de l'indice INSEE.

Loyer de Mme BELLIER : 329,35 € => 332,49 €

Loyer de Mme MORAS : 307,69 € => 310,62 €

Loyer de Mme SEIGNOVERT : 315,93 € => 318,94 €

L'augmentation des loyers est adoptée à l'unanimité.

2- Convention assistance retraite 2020- 2022

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce qu'une convention soit signée entre la commune et le centre de gestion afin de gérer à notre place les dossiers retraites et d'assurer une veille sur les dossiers de retraite de tous les agents communaux.

Le paiement a lieu à la prestation.

La convention assistance retraite est adoptée à l'unanimité.

3- Convention inspection ACFI

Le centre de Gestion est l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection pour le compte de la commune = personne morale pour veiller à la santé et la sécurité du travail : ils doivent contrôler tous les bâtiments pour s'assurer du respect des règles en vigueur.

La convention ACFI est adoptée à l'unanimité

4- Renforcement du réseau BT

Le poste Basse Tension à la Fabrique 200 KW, va être en travaux et va passer à 400 KW. Ce renforcement est entièrement pris en charge par le SDED et ne coûte rien à la commune.

Le renforcement du réseau BT est adopté à l'unanimité.

5- Taxation dépôts sauvages sur la voie publique

Toutes les semaines, les points d'apports volontaires sont contrôlés et intégralement nettoyés. Certaines personnes confondent points d'apports volontaires et déchèterie.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de délibérer pour mettre en place une taxation des dépôts sauvages. Le montant de l'amende est fixé à 150€.

L'amende sera recouvrée par le trésor public

Le principe de la taxation des dépôts sauvages est adopté à l'unanimité. Cette taxation rentrera en vigueur à compter du 15 octobre 2020.

6- Nomination commission de contrôle des listes électorales

La commune ayant eu deux listes aux dernières élections municipales, il est nécessaire de revoir la composition de la commission. Elle doit désormais être composée de 5 conseillers municipaux (3 de la liste arrivée en tête et 2 de la seconde liste).

Cette commission permet la mise à jour de la liste électorale.

Le maire, les adjoints et les membres titulaires d'une délégation ne peuvent pas siéger dans cette commission.

Sont désignés :

- Cathy BUIT – responsable de la commission
- Romain ROUDIER
- Isabelle GLEYSE
- Cyril NODIN
- Jean-Christophe BOUCHARDON

A l'unanimité, cette commission est approuvée

7- Location des salles

Par rapport à la crise sanitaire, les protocoles d'utilisation se succèdent.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il est décidé de suspendre la location des salles communales (Arena – Bergeron – Fabrique) aux particuliers jusqu'au 30 novembre.

Décision votée à l'unanimité

VESTIAIRES DU STADE

Au vu du protocole sanitaire, il est préconisé la fermeture des vestiaires.

III – Affaires non soumises à délibération

Rapport des commissions

Utilisation des salles communales:

Salle de la Fabrique : 126 personnes maximum

Salle Aréna : 35 personnes maximum

Salle Bergeron : 12 personnes maximum

Les présidents des associations ont été destinataires du protocole et d'une lettre d'engagement.

Chaque salle a été équipée de gel hydroalcoolique, de virucide et d'un cahier de présence.

On a reçu le 1^{er} septembre une fiche réflexe précisant l'utilisation des salles.

Les salles polyvalentes sont classées L=> peuvent accueillir du public si port du masque obligatoire (hormis pour les activités artistiques avec respect de la distance d'un mètre).

Pour le sport : distance de 2 m dans le respect des protocoles des fédérations.

Rentrée des classes :

92 enfants sont accueillis cette année sur l'école de Larnage.

La rentrée s'est faite avec l'ensemble des personnels communaux dans le respect des gestes barrières avec le port du masque pour les professionnels. Très grosse mobilisation des personnels communaux et enseignants pour la rentrée. Il a été décidé du non brassage des enfants de Larnage, donc un accueil par trois entrées différentes.

Le transport scolaire a été remis en place.

Difficultés au moment de la cantine car beaucoup d'enfants inscrits, certaines journées - 55 enfants inscrits. Une réflexion est en cours pour renforcer les effectifs en personnels le midi.

Un courrier sur les nuisances sonores canines a été adressé dans trois quartiers de la commune.

Le Maire
Gérard Roberton

